

L'Iran, une décentralisation en trompe l'œil?¹

Etude sur les fondements essentiels de la décentralisation en Iran

Mohammad DJALALI²

RESUME :

Cela fait maintenant six ans qu'a commencé un mouvement assez fort en faveur de la décentralisation territoriale en Iran. Ce phénomène ayant des racines historiques bien ancrées par rapport à un État centralisé bénéficie d'un support juridique dans les Constitutions issues des deux révolutions de 1905 et 1979. Bien qu'en façade on pourrait toujours parler d'une décentralisation au moins au niveau législatif, celle-ci n'est en réalité qu'un trompe-l'œil en raison d'une part d'un manque de volonté de la part d'un pouvoir central qui souhaiterait conserver certaines compétences; et d'autre part de l'inexistence de conditions juridiques et politiques, telles qu'une culture démocratique enracinée impliquant l'ensemble des citoyens.

Dans cet article, au travers d'une analyse des fondements essentiels de la décentralisation, nous essayerons de présenter un état des lieux de cette dernière en Iran.

SOMMAIRE

- Introduction
- I- Les fondements historiques
- II- Les fondements socio- politiques
- III- Les fondements juridiques
- Conclusion

C'était le 29 avril dernier que l'Iran a célébré le sixième anniversaire de la mise en application pour la première fois en 1999 des principes constitutionnels sur les collectivités locales. La joie qui suscite cet événement est de telle ampleur qu'il existe désormais symboliquement un jour (le 29 avril) qui est dénommé "*la journée des Conseils*". De surcroît, cette application était l'une des promesses essentielles dans le programme de réforme du Président réformateur Khatami, une raison de plus pour prouver l'importance des Conseils au sein d'une nouvelle organisation politique et administrative de l'Iran.

Six ans de trop sont passés de cette date historique, il est encore très tôt pour tirer des bilans de cette réforme. Même sur le plan général des réformes menés par ce président les avis divergent : « Khatami s'est trop facilement laissé manger par ses adversaires » dit une ancienne parlementaire Fatemeh Haghighatjou³ ; « Il n'a peut-être pas réussi politiquement. Mais il a créé une atmosphère inédite d'ouverture dans la société, qui est irréversible », relativise le sociologue iranien Ehsan Naraghi⁴. Farhad Khosrokhavar, un autre sociologue résume aussi bien cette dualité d'opinion en estimant que : « Certes, le mouvement réformiste a échoué sur le plan politique. Sur le plan culturel, des divers mouvements comme ceux des femmes, des

¹ Expression utilisée déjà par M. Herissnejad dans sa thèse sur « L'histoire de la décentralisation en droit iranien ? », thèse, univ. Nancy, 1998, p.

² Doctorant en droit public, Université de Paris I, Sorbonne.

³ - *Le Monde*, 5 avril 2005.

⁴ - *Le Monde*, 5 avril 2005